

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le **17 février 2025 à 19 h,**
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025;
3. Affaires relevant du procès-verbal;
4. Adoption des comptes au 12 février 2025;
5. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
6. Dépôt rapport revenus-dépenses;
7. Questions laissées en suspens;
8. Première période de questions;
9. Adhésion 2025- AQAIRS;
10. Dons et aides financières – Février 2025;
11. Construction Côté et fils inc. - Paiement décompte progressif n° 4;
12. Ministère du Transport et de la Mobilité durable autorisation de paiement # 5 dans l'entente de collaboration # 202307 – Boulevard Chabot;
13. DG3A Architecture – Autorisation de paiement # 7;
14. Expertise M.P. & fils - Autorisation de paiement # 3;
15. Libération des aides financières 2025 aux associations et aux organismes de la municipalité;
16. Achat d'un système cascade pour le service incendie;
17. Ratification du troisième paiement pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières;
18. Transmission de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;
19. Appel d'offres public pour le réaménagement de l'église;

20. Création d'un fond d'excédent de fonctionnement affecté – Assainissement;
21. Modification des membres du comité CNESTT;
22. Nomination garde-feu municipal saison 2025;
23. Dépôt d'un projet au sous-volet 4.2 du Programme d'Ententes en Patrimoine (PEP);
24. Appel d'offres public – phase II et III de l'hôtel de ville;
25. Commission de toponymie - Lac Fin;
26. Engagement de la Municipalité de Saint-Ubalde pour l'élaboration d'un PGA-EAU;
27. Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 273-1;
28. Varia :
 - Dépôt concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$;
29. Correspondance;
30. Suivi des rapports d'activités des directeurs et des différents comités de la municipalité;
31. Période de questions;
32. Certificat de disponibilité de crédit;
33. Fin de la séance.